

Services de garde d'enfants—Loi

Les Canadiens sont trop intelligents pour se laisser prendre à ce petit jeu. Les néo-démocrates ne peuvent pas dire une chose à la Chambre des communes et une autre dans le reste du pays.

Je tiens en outre à dire quelques mots sur ce que la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) et du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ont semblé laisser entendre à savoir qu'il n'y aurait plus de fonds disponibles après sept ans. C'est absolument faux.

Une disposition du projet de loi garantit aux provinces un financement minimal de 800 millions de dollars la huitième année. Je conseille aux députés de l'opposition de lire le paragraphe 4(3) qui prévoit notamment que la contribution ne sera pas, après rajustement en fonction du taux national d'inflation, inférieure à la contribution payable à la province pour l'année se terminant le 31 mars 1995. On a prévu quelque chose pour ce qui viendra après les sept premières années.

● (1510)

Pour ce qui est du nombre de places, vous remarquerez, madame la Présidente, qu'il est question dans le préambule du projet de loi C-144 «d'au moins» 200 000 places. Nous avons actuellement 160 000 places dans des garderies subventionnées au Canada.

Si on examine les progrès réalisés dans ce secteur et si on évalue les besoins dans l'ensemble du pays, comme nous l'avons fait dans nos études, il me semble que 200 000 places est un nombre raisonnable, mais c'est le minimum. Nous avons dit «au moins» 200 000. Si les provinces peuvent en créer davantage, nous allons certainement les appuyer. Cependant, nous croyons que le nombre de places que nous avons précisé est un bon départ pour la mise sur pied d'un réseau de garderies qui répond aux besoins des familles canadiennes. Je crois que c'est une bonne chose.

J'espère que les députés néo-démocrates et libéraux appuieront ce projet de loi au lieu de continuer à répandre des idées fausses à son sujet. Les Canadiens regarderont pour voir comment les députés voteront sur cette importante mesure législative, sur ce projet de loi historique présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avec la collaboration du premier ministre (M. Mulroney) et de tous les ministériels. J'ai hâte moi aussi de voir comment ils voteront au moment de la mise aux voix plus tard dans la journée.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, il est certain que les Canadiens ont besoin d'un programme national permettant d'assurer des services efficaces, abordables et universellement accessibles de garde d'enfants. Malheureusement, le projet de loi C-144 du gouvernement conservateur n'offre pas un programme de ce genre. Il ne tient pas compte de l'évolution de notre société et fait abstraction des problèmes fondamentaux reliés aux besoins des familles canadiennes en matière de garde d'enfants.

Les belles paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et du premier ministre (M. Mulroney) avaient pour but de donner aux gens l'impression, à la veille des élections, que la stratégie conservatrice de garde des enfants répondra aux besoins des parents et des enfants dans tout le pays aussitôt que le projet de loi serait adopté. La campagne publicitaire lancée par le gouvernement au cours des

deux derniers mois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, ne peut cependant que susciter de faux espoirs et de fausses attentes parmi les Canadiens.

Contrairement à ce que le premier ministre a dit il y a quelque jours, au moment de son adoption, le projet de loi C-144 n'ajoutera pas une seule place dans les garderies qui existent. Avant que le projet de loi n'ait le moindre effet, il faudra d'abord négocier et conclure des ententes avec les provinces, ce qui peut être très long. De toute façon, il semble—et je reviendrai sur ce point plus tard—que le projet de loi ajoutera moins de places de garde que ce n'aurait été le cas dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, qui est l'organisme consultatif du gouvernement, a conclu dans son mémoire présenté au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi, et je cite: «Le projet de loi C-144 pose les questions essentielles relatives à la garde des enfants, mais n'y répond pas. Ses caractéristiques les plus importantes qui doivent être précisées par voie de règlement ne peuvent actuellement faire l'objet que de conjectures. Il ne s'agit que d'un cadre législatif.»

Les besoins des familles canadiennes en matière de garde d'enfants ne seront pas satisfaits par un cadre législatif vide que le gouvernement a fait adopter à la hâte par la Chambre des communes en ayant recours à l'attribution de temps, qui est une forme de clôture. En effet, les conservateurs ne cherchent qu'à donner aux Canadiens, pendant la campagne électorale, l'impression qu'ils leur offrent quelque chose, mais, madame la Présidente, ils n'y arriveront pas.

Je voudrais revenir, madame la Présidente, au comité législatif qui a étudié le projet de loi C-144. Il est très important de noter que, sans même parler du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, pas un seul des 40 groupes qui ont témoigné devant le comité n'a appuyé l'adoption du projet de loi. Nous parlons là des groupes les plus informés, les plus représentatifs du Canada en matière de promotion des services de garde d'enfants.

À l'heure actuelle, près d'un million de femmes membres de la population active ont des enfants d'âge préscolaire qui ont besoin d'être gardés pendant toute la journée. Il y a deux millions de femmes dans la population active qui ont des enfants de moins de 16 ans. Beaucoup d'entre elles ont besoin de les faire garder pendant quelques heures avant et après l'école.

En 1986, pendant que le gouvernement conservateur temporisait et ne faisait rien, tandis que 52 p. 100 des Canadiennes ayant des enfants de moins de trois ans travaillaient hors du foyer et que près de deux millions d'enfants de moins de 13 ans avaient sans doute besoin de services de garde à plein temps, il y avait moins de 200 000 places dans les services de garde existants. En fait, il n'y avait qu'environ 172 000 places dans les établissements qui dispensaient des services de qualité. À l'heure actuelle, on estime que les services de garde autorisés dispensés en milieu familial et dans les garderies ne peuvent accueillir que moins de 10 p. 100 des enfants de moins de 13 ans dont les parents travaillent ou étudient pendant plus de 20 heures par semaine. Ce projet de loi conservateur ne porte que sur les enfants d'âge préscolaire. Il ne tient pas du tout compte du problème des enfants qui sont laissés à eux-mêmes avec la clé de leur maison ou de leur appartement pendue au cou par